

## INTITULÉ DE LA CERTIFICATION

## COFREND - MAGNETOSCOPIE - Niveau 1

Description du métier, de l'activité ou de la situation professionnelle à partir duquel le dispositif visant la certification est initié :

La certification Niveau 1 par la méthode magnétoscopie dans le domaine des essais non destructifs s'adresse à tous les contrôleurs dans le domaine de l'industrie. La certification permet de valider l'acquisition des compétences nécessaires pour contrôler, à partir de normes et de procédures, relever, classer et consigner les résultats d'un essai non destructif des équipements de type centrales nucléaires, raffineries, équipements sous pression, remontées mécaniques, pipelines, mécanique industrielle, tuyauterie industrielle, assemblages soudés, installations sous-marines, constructions navales, offshore, ferroviaire, et autres dispositifs de travaux publics.

Elle atteste également de la capacité à détecter des discontinuités ouvertes et débouchantes à la surface sur tous matériaux métalliques, sur de nombreux matériaux minéraux (verre, céramiques) et également sur certains matériaux organiques.

Cette certification est valable 5 ans.

La magnétoscopie consiste à aimanter la pièce à contrôler à l'aide d'un champ magnétique et d'un produit indicateur. En présence d'une discontinuité, les lignes du champ magnétique subissent une distorsion qui génère un champ de fuite magnétique. Ces indications sont observées, dans des conditions appropriées, soit en lumière blanche artificielle ou lumière du jour, soit sous rayonnement ultraviolet (UV-A) ou lumière bleue actinique, selon le type de produit indicateur utilisé.

La méthodologie de conduite d'un contrôle non destructif de niveau 1 répond à la norme EN ISO 9712 : Essais non destructifs – Qualification et certification du personnel END.

L'objectif est de garantir le niveau de compétence des contrôleurs.



RÉFÉRENTIELS					
Référentiel de compétences	Référentiel de certification				
	Modalités	Critères			
C1. Régler les appareils utilisés dans la méthode de contrôle en magnétoscopie dans le but de garantir les conditions d'utilisation optimales pour mettre en évidence les défauts de la pièce ou structure contrôlée.  C2. Réaliser un contrôle suivant les instructions écrites, de la transcription des codes, normes, spécifications et procédures d'essais non destructifs adaptées aux conditions réelles de travail, en fonction des exigences du donneur d'ordre et de l'environnement dans lequel le contrôle va être pratiqué selon la technique de contrôle par magnétoscopie, dans le but de favoriser le passage à l'exécution et au suivi de la mission.  C3. Consigner les résultats d'essais non destructifs dans un rapport de mission visant à enregistrer les contrôles et leurs résultats.	a) Un examen pratique: réalisé dans un centre d'examens agréé par la COFREND, l'examen pratique porte sur la réalisation d'un essai non destructif en magnétoscopie sur 3 types de pièces différentes pour relever l'ensemble des défauts et conclure sur la recevabilité de la pièce contrôlée. Résultat: Minimum de 70/100 et détection de l'ensemble des défauts rédhibitoires.  b) Un examen Général: QCM de 40 questions réalisé dans un centre d'examens agréé par la COFREND sous la surveillance des examinateurs dans un temps limité. Cet examen commun à tous les comités sectoriels, porte sur la compétence du candidat à réaliser un contrôle non destructif. Résultat: Minimum de 70/100.	Pour l'examen pratique:  -Mettre en place la méthode de contrôle en magnétoscopie (contrôler le système de la méthode, vérifier les moyens utilisés).  - Préparer l'éprouvette d'examen (état de surface, nettoyage, préparation des surfaces).  -Vérifier les conditions opératoires (Durée, matériels nécessaires, témoins, éclairage).  -Réaliser un essai suivant la méthode de contrôle en magnétoscopie.  -Détecter les discontinuités obligatoires.			

64 Rue Ampère 75017 Paris 01 44 19 76 18 www.cofrend.com



Confédération	Francaise pour	les Essais	Non Destructifs
		100 =000.0	

c) Un examen spécifique: QCM de 30 questions réalisé dans un centre d'examens agréé par la COFREND sous la surveillance des examinateurs dans un temps limité. Les questions portent sur la défectologie et sur des codes ou normes utilisés dans le secteur.  Résultat: Minimum de 70/100.	
Validation de la certification Composition du jury : deux personnes sont responsables de l'évaluation, les rôles sont répartis ainsi :  - Un examinateur expert métier certifié Niveau 3, indépendant du candidat n'ayant pas participé à la formation et extérieur à la COFREND, note les trois parties de l'examen.  - Le Directeur de la certification COFREND évalue le dossier du candidat pour certification finale.	

64 Rue Ampère 75017 Paris 01 44 19 76 18 www.cofrend.com